

Avis public

Aux Contribuables de la susdite municipalité

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée,
greffière-trésorière de la susdite municipalité, QUE :**

**DANS LE CADRE DES FESTIVITÉS DU CARNAVAL ÉDITION 2026, LA
SECTION DE LA RUE DES PIONNIERS, ENTRE LES RUES DE L'HÔTEL-DE-
VILLE ET LA RUE MONTAGNAIS SERA FERMÉ À LA CIRCULATION
ROUTIÈRE ENTRE LE VENDREDI 6 MARS 2026, ENTRE 19H ET 23H :**

Déviation routière



**VEUILLEZ EMPRUNTER LE SEGMENT ROUTIER ILLUSTRÉ EN JAUNE, SOIT PAR LA RUE
HÔTEL-DE-VILLE – JACQUES-CARTIER - MONTAGNAIS.**

DONNÉ À TADOUSSAC, CE 3 IÈME JOUR DE MARS 2026.

**Thérèse Gauthier
Greffière-trésorière**

